

**COMMUNIQUE DE PRESSE****Révision du modèle de plan de protection sous COVID-19 : la presse fait son retour dans les établissements publics**

Paudex, le 02.06.2020 – L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) ont révisé le modèle de plan de protection sous COVID-19, permettant notamment à Gastrosuisse et Hotelleriesuisse d'adapter à leur tout leur plan de protection de branche. Médias Suisses se réjouit de cette évolution qui permettra à nouveau à la clientèle de lire ses journaux et magazines préférés dans les établissements publics et encourage les autres branches économiques à procéder à une adaptation similaire de leur propre plan de protection.

Le modèle de plan de protection Covid-19 élaboré conjointement par l'OFSP et le SECO contenait jusqu'ici une recommandation invitant les entreprises et les associations faitières à retirer « *les objets inutiles qui pourraient être touchés par les clients, comme les magazines et les journaux dans les salles d'attente et les zones communes (p. ex. les coins café et les cuisines)* ».

Cette recommandation, reprise dans les plans de protection de nombreuses branches, avait entraîné un retrait des publications de presse des cafés, restaurants, hôtels, salons de coiffure et cabinets médicaux, notamment. Cette situation avait amené Médias Suisses à adresser un courrier à l'OFSP et au SECO pour contester cette mesure sous l'angle de la proportionnalité.

Médias Suisses est satisfaite de constater que le modèle de plan de protection amendé adopté par l'OFSP et le SECO ne contient désormais plus la recommandation en question. Gastrosuisse et Hotelleriesuisse ont déjà adapté leur plan de protection en conséquence, ce qui permettra aux clients des cafés, restaurants et hôtels de lire à nouveau la presse dans ces établissements à compter du 6 juin 2020.

Médias Suisses appelle les associations faitières des autres branches économiques à adapter leur propre plan de protection pour tenir compte du changement de pratique des autorités fédérales.

Pour tous renseignements complémentaires :

- Daniel Hammer, secrétaire général de Médias Suisses, tél. +41 78 813 31 10

A propos de Médias Suisses

Fondée en 1921, MEDIAS SUISSES a pour mission la défense des intérêts des éditeurs de presse écrite quotidienne ou périodique en Suisse romande. Son action a pour but de favoriser un environnement favorable au paysage médiatique d'aujourd'hui et de demain.